



## Conseil d'administration

319<sup>e</sup> session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/HL/PV/Projet

Section de haut niveau

HL

*Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.*

### PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

## Section de haut niveau

### Segment d'orientation stratégique

1. Le Segment d'orientation stratégique de la Section de haut niveau s'est réuni le lundi 28 octobre 2013. Il était présidé par la Présidente du Conseil d'administration. Le porte-parole des employeurs était M. Funes de Rioja et le porte-parole des travailleurs M. Cortebeek.

### Première question à l'ordre du jour

#### Situation de l'économie et de l'emploi dans le monde et moyens d'action

(GB.319/HL/1)

2. *Le Directeur général* présente le document. Il indique que les dernières révisions à la baisse des projections de la croissance mondiale publiées par le Fonds monétaire international (FMI) traduisent des difficultés dans tous les grands segments de l'économie mondiale. Cette situation se manifeste par une faible consommation des ménages, la frilosité des investisseurs privés et par des pressions de plus en plus fortes sur les pouvoirs publics qui les conduisent à réduire les déficits budgétaires. De nombreux pays s'efforcent de développer les exportations pour compenser la faiblesse de la demande mais, avec le tassement de la demande mondiale, il s'agit d'un jeu à somme nulle.
3. En outre, d'après les estimations préliminaires du nouveau Département de la recherche du BIT, le ralentissement de la croissance devrait faire près d'un million de chômeurs supplémentaires en 2014. Cette perspective et d'autres éléments, tels que le fort taux de chômage des jeunes et la progression des formes d'emploi atypiques, ont contribué à creuser les inégalités de revenu dans de nombreux pays.
4. On observe toutefois certaines tendances positives dans les pays émergents et les pays en développement, qui font preuve d'une plus grande résistance aux perturbations extérieures

---

que lors de crises précédentes. Cette amélioration doit être mise au compte d'une gestion macroéconomique prudente, de l'instauration de socles de protection sociale et du dynamisme de l'environnement entrepreneurial. En Europe, certaines économies particulièrement touchées semblent amorcer un retour à la croissance, même si le chemin à parcourir est encore long.

5. On constate, et c'est fondamental, que l'importance des stratégies axées sur l'emploi est désormais mieux reconnue; il apparaît aussi de plus en plus clairement que la cohérence des politiques peut favoriser et alimenter la croissance mondiale, stimuler l'investissement et créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Le Directeur général en veut pour preuve les communiqués publiés par le G20 sous la présidence russe et il indique que, par sa participation active aux travaux du G20, l'OIT a contribué à l'émergence de ce nouveau consensus.
6. Enfin, l'orateur présente brièvement les activités planifiées du Bureau qui s'articulent autour de plusieurs axes: contribuer à l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015, s'attaquer aux effets de la crise dans les économies les plus touchées de la zone euro, où le dialogue social peut jouer un rôle bénéfique à plus d'un titre, renforcer les travaux de recherche, notamment sur les politiques, qui sont réalisés conjointement avec d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, et analyser sur la base de données probantes les ensembles de mesures mises en place et les politiques du marché du travail – domaine d'activité qui sera renforcé grâce à la création du Département de la recherche.
7. *Le Vice-président employeur* admet que des signes d'une reprise de l'économie mondiale existent mais souligne que les écarts enregistrés entre les pays montrent combien il est important de tenir compte des facteurs locaux pour déterminer la performance économique. S'agissant du document à l'examen, l'intervenant marque son désaccord sur deux points. Tout d'abord, il conteste l'affirmation selon laquelle la crise découlerait d'une réaction en chaîne déclenchée par une demande globale faible qui aurait entraîné le recul de l'investissement ainsi qu'une diminution des dépenses publiques et des recettes de l'Etat. Il estime qu'il faudrait procéder à une analyse plus approfondie des facteurs expliquant les tendances récentes de l'économie et des marchés du travail. Ensuite, l'orateur exprime des réserves quant à l'analyse des questions commerciales dans le document. A son avis, il est important de ne pas considérer les échanges commerciaux comme un jeu à somme nulle et de bien faire la distinction entre les avantages comparatifs et les complémentarités sur le plan commercial.
8. L'orateur juge utile la référence faite aux déclarations du G20 et il souligne l'importance que revêt l'amélioration des cadres visant à renforcer les marchés concurrentiels pour promouvoir les entreprises durables. Il se félicite également des constatations concernant l'essor de la classe moyenne dans certains pays et la réduction des inégalités. Les disparités de revenu peuvent être dues à différents facteurs et l'action visant à y remédier ne doit pas se faire au détriment de la croissance.
9. L'orateur attend avec intérêt la discussion qui aura lieu à la prochaine session de la Conférence en vue d'élaborer une recommandation sur les moyens de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle; l'élargissement du secteur formel allégerait en effet les contraintes qui pèsent sur les budgets publics et permettrait aux gouvernements de mettre en place un système de protection durable.
10. Enfin, l'intervenant déclare qu'il faudrait des modalités d'emploi plus flexibles pour permettre l'adaptation aux fluctuations économiques et réduire le chômage de longue durée. Le groupe des employeurs souhaite que des mesures soient prises pour donner suite à la résolution concernant la promotion d'entreprises durables adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 96<sup>e</sup> session (2007); il souhaite également voir l'OIT

---

s'attacher à promouvoir un environnement favorable aux jeunes entreprises en tenant compte d'une analyse fondée sur des données probantes ainsi que du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale consacré à la réglementation des affaires.

11. *Le Vice-président travailleur* indique que son groupe ne peut souscrire à l'analyse que le Bureau fait de la reprise de l'économie mondiale. Il signale à cet égard, parmi d'autres indicateurs, le taux de la croissance économique, qui demeure inférieur au niveau enregistré avant la crise, et les chiffres du chômage, toujours alarmants, notamment pour les jeunes. En outre, le Bureau omet de mentionner dans son rapport le rôle du Pacte mondial pour l'emploi, des partenaires sociaux et du secteur public dans la sortie de crise. L'intervenant affirme qu'il n'est pas possible de réduire le déficit de la demande globale par des mesures d'austérité, dont l'adoption a conduit au contraire à une stagnation des salaires et à une perte de confiance chez les consommateurs. Ces mesures ont affaibli la négociation collective et ont débouché sur des réformes tendant à déréglementer le marché du travail.
12. L'analyse que le Bureau fait du recul de la pauvreté témoigne d'un optimisme excessif, étant donné que les progrès dans ce domaine varient grandement d'un pays à l'autre. L'extrême pauvreté s'accroît dans les pays à faible revenu et touche maintenant 103 millions de personnes; malgré l'essor de la classe moyenne, la croissance est déséquilibrée.
13. L'OIT devrait présenter le travail décent comme un objectif à part entière dans les négociations sur le programme pour l'après-2015 et plaider pour une croissance équitable. Il est urgent d'agir de manière coordonnée, et le G20 devrait préconiser des mesures visant à stimuler la demande globale et assurer le suivi des engagements pris précédemment. L'intervenant juge intéressantes les conclusions de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 tenue récemment à Moscou, qui portent sur la création d'emplois de qualité et la nécessité d'une croissance durable et riche en emplois. Il souligne toutefois que le Pacte mondial pour l'emploi n'a rien perdu de son actualité et que les mesures adoptées doivent être évaluées à la lumière de cet instrument.
14. Le groupe des travailleurs se félicite des rapports plus étroits noués par l'OIT avec d'autres organisations et institutions financières internationales mais estime que cette collaboration doit dépasser le simple cadre de la recherche. En outre, l'OIT doit adopter une position plus ferme sur les orientations de fond prises au niveau national. Le groupe des travailleurs demande l'organisation, à une session ultérieure du Conseil d'administration, d'une discussion sur les activités de l'OIT dans les pays confrontés à une crise aiguë.
15. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement de l'Égypte souscrit au document établi par le Bureau et déclare que son groupe est préoccupé par les taux de chômage élevés enregistrés en Afrique, notamment chez les jeunes. D'autres défis doivent être relevés: concrétiser le travail décent, réduire l'écart entre les taux de croissance, formaliser l'économie informelle et remédier à la pénurie de données. Les responsables politiques devraient veiller à éviter l'instauration d'un cercle vicieux où la faiblesse de la demande et la faiblesse de l'investissement s'auto-entretiennent. Le groupe de l'Afrique reconnaît l'intérêt des discussions sur la croissance économique et la création d'emplois tenues au sein de différents forums internationaux, notamment à l'occasion du Sommet du G20 de Saint-Pétersbourg à l'issue duquel les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont publié une déclaration. Entre autres questions, le travail décent doit absolument continuer d'occuper une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015. Le rapport aurait pu toutefois être plus équilibré s'il avait mis l'accent sur les difficultés rencontrées par chaque région et analysé les diverses politiques pour l'emploi adoptées en conséquence. Parmi les mesures concernant l'Afrique, il convient de citer en tout premier lieu les initiatives adoptées par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour accroître les complémentarités entre les pays, ainsi que la

---

Déclaration d'intention signée par la Commission de l'Union africaine, l'OIT et la Banque africaine de développement, qui vise à promouvoir l'emploi des jeunes.

- 16.** *Prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)*, un représentant du gouvernement du Costa Rica souligne l'importance que revêtent la coopération technique et l'appui multilatéral pour lutter contre les répercussions de la crise. Le GRULAC souhaite voir se dessiner une conception plus équitable de la répartition des ressources mondiales et estime que l'appui des donateurs ne devrait pas être subordonné à des critères ayant pour effet de priver d'assistance certains groupes vulnérables de la région. L'intervenant souligne qu'il est indispensable de travailler en symbiose et de façon collaborative, et il recommande à cet égard l'organisation d'un sommet de haut niveau sur le travail décent, en vue d'examiner les questions relatives à l'emploi, aux emplois de qualité et à la croissance. L'intervenant souligne les avantages qui pourraient découler d'une coopération entre les Etats Membres. Compte tenu de la contribution des microentreprises et des petites entreprises à la croissance de la région, des approches novatrices sont nécessaires pour faciliter l'accès au crédit. L'intervenant rappelle qu'il importe de mettre en place des socles nationaux de protection sociale et que la question des migrations devrait être considérée comme un facteur déterminant pour le développement.
- 17.** *S'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)*, un représentant du gouvernement du Viet Nam se dit favorable à la collaboration de l'OIT avec les institutions financières internationales en vue de l'élaboration d'un programme de recherche axé sur la création d'emplois et la productivité. Il exprime l'espoir que les politiques convenues par les pays membres du G20 sont adoptées par les Etats Membres de l'OIT. Il prend note du rapport du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement présenté à la 68<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lequel on peut lire que les efforts de l'OIT et de ses mandants pour inclure le travail décent dans le nouveau cadre de développement devraient maintenant être déployés au niveau national. Les pays ont parfois du mal à transposer les politiques en mesures concrètes, et l'intervenant approuve l'intention du Bureau d'intensifier ses travaux analytiques visant à recueillir des données factuelles aux fins de l'élaboration de politiques destinées à améliorer l'emploi et à promouvoir le rôle de la protection sociale. Enfin, il demande au Bureau de prêter attention à la situation des différents Etats Membres et à leurs propositions qui résultent des débats d'orientation tenus au niveau national.
- 18.** *S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres*, une représentante du gouvernement de la Lituanie indique que les pays ci-après s'associent à sa déclaration: Turquie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande, Serbie, Albanie et Géorgie. L'OIT devrait continuer de démontrer, dans des forums internationaux, l'importance de son expertise, en effectuant des recherches approfondies et solidement étayées qui portent sur la qualité de l'emploi et les revenus, en réalisant des analyses comparées des politiques et en recensant les défis auxquels ses Etats Membres sont confrontés dans le domaine de l'emploi. L'UE estime, comme le Bureau, que l'emploi des jeunes constitue une priorité. En ce qui concerne l'interdépendance des économies, l'intervenante demande au Bureau de donner des précisions quant aux éléments qui favoriseraient une reprise rapide et la croissance de l'emploi. La coopération à l'échelle tant mondiale que régionale est indispensable pour permettre une véritable reprise. Les récentes déclarations du G20 sont encourageantes à cet égard, et le Bureau devrait poursuivre sa coopération avec le G20 et d'autres organisations internationales pour assurer la cohérence des politiques. L'UE continuera de contribuer aux travaux multilatéraux, et elle a lancé de nouvelles initiatives internes visant à améliorer la gouvernance économique et à renforcer la dimension sociale de l'union monétaire européenne.

- 
19. *Une représentante du gouvernement de Chypre* relève que la restructuration du secteur bancaire, les restrictions touchant les flux de capitaux et l'incertitude sur le plan financier continuent de freiner la demande intérieure et l'activité commerciale, assombrissant encore les perspectives de l'emploi. Le seul assainissement budgétaire n'est pas suffisant et des mesures sont nécessaires pour stabiliser l'économie et créer davantage d'emplois; l'emploi des jeunes doit à cet égard constituer une priorité. L'oratrice conclut en déclarant que l'OIT a apporté à Chypre une expertise technique précieuse.
20. *Un représentant du gouvernement de l'Italie* fait observer que les systèmes de protection sociale de bon nombre de pays n'ont pas été conçus pour faire face à une crise économique à long terme, laquelle a été bien souvent synonyme de chômage, de pauvreté et d'inégalité. L'intervenant évoque les réformes du marché du travail engagées par l'Italie pour stimuler l'emploi et remédier aux problèmes sociaux, et il conclut en affirmant l'attachement de l'Italie aux valeurs de l'OIT et à la promotion d'un environnement social plus efficient.
21. *Un membre employeur de l'Algérie* relève deux omissions importantes dans le document du Bureau. D'une part, la crise financière provoquée par les dysfonctionnements des marchés financiers n'y est pas mentionnée, alors que le moment est venu de réformer le système financier international. D'autre part, l'intervenant souligne la nécessité de promouvoir les principes de bonne gouvernance dans le processus de développement, à savoir le dialogue social tripartite et des mesures consensuelles favorisant le développement durable.
22. *Une membre travailleuse des Etats-Unis* fait observer que la récente croissance de l'emploi aux Etats-Unis occulte la dégradation de la qualité de l'emploi et l'augmentation de la précarité, dues à une progression insuffisante des salaires pendant des décennies. Le phénomène est allé de pair avec une réduction du champ d'application des conventions collectives. Parallèlement, les inégalités se sont creusées et les bénéfices des sociétés n'ont cessé de croître alors que la part revenant aux travailleurs n'a jamais été aussi faible. Compte tenu de la situation, les organisations de travailleurs des Etats-Unis plaident pour la mise en œuvre de politiques budgétaires et monétaires axées sur la création d'emplois décents et de politiques actives du marché du travail, ainsi que pour la réglementation du secteur financier afin de protéger l'économie des effets de la spéculation. L'OIT a un rôle crucial à jouer dans l'analyse de ces politiques afin d'aider les gouvernements à réunir les conditions d'une prospérité partagée.
23. *Une représentante du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie* déclare que les investissements réalisés dans les domaines stratégiques prioritaires du Plan quinquennal de développement ont permis d'améliorer la croissance, l'emploi et la protection sociale en République-Unie de Tanzanie. L'intervenante demande instamment à l'OIT de coopérer avec d'autres organisations internationales pour fournir un appui technique, financier et stratégique aux Etats Membres afin de promouvoir le travail décent et la sécurité sociale.
24. *Une représentante du gouvernement de l'Australie* déclare que l'emploi et la croissance sont des éléments clés du programme du nouveau gouvernement australien. L'Australie assumera la présidence du G20 en 2014 dans un contexte difficile marqué par une croissance mondiale atone. Outre le Sommet du G20, l'Australie accueillera une réunion des ministres de l'Emploi et du Travail au deuxième semestre de 2014. L'Australie attend avec intérêt la participation active de l'OIT à ces réunions.
25. *Une représentante du gouvernement du Panama* attribue la résilience économique du Panama aux efforts déployés activement par le gouvernement pour favoriser les investissements publics et privés, entretenir un dialogue tripartite permanent et pour veiller au respect des conventions collectives et de la liberté syndicale. Enfin, elle évoque la proposition de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants visant à

---

accélérer l'éradication des pires formes de travail des enfants d'ici à 2015 afin de pouvoir déclarer la région exempte de main-d'œuvre enfantine à l'horizon de 2020.

- 26.** *Un représentant du gouvernement de la France* souligne que, malgré des motifs d'inquiétude liés au marché du travail et à la protection sociale, certaines évolutions sont encourageantes, notamment le recul de la pauvreté et la progression des classes moyennes dans différents pays. Des stratégies sur le long terme sont indispensables et, à cet égard, l'OIT a un rôle unique à jouer. L'orateur évoque les réformes engagées en France, qui s'appuient sur la concertation sociale et la négociation collective afin d'aller dans le sens de la justice sociale et d'inverser la tendance du chômage des jeunes. Les activités futures de l'OIT devraient être axées sur une action internationale conjointe, en particulier dans le cadre du Sommet du G20, ainsi que sur la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi.
- 27.** *Un représentant du gouvernement du Ghana* déclare que le rôle de l'emploi et des politiques sociales dans la reprise et la croissance ne devrait pas être sous-estimé. Il indique que les marchés du travail en Afrique continuent de subir les effets de la faiblesse de la demande et estime que la réduction notable du travail des enfants passe par une plus grande autonomie des ménages sur le plan économique. La création d'emplois décents et durables constitue l'une des priorités du Ghana.
- 28.** *Un représentant du gouvernement de la Thaïlande* indique que la Thaïlande a introduit diverses mesures visant à promouvoir un environnement favorable aux entreprises, à combler les écarts de revenus, à stimuler la consommation et à aider les groupes à faible revenu à faire face à la récession, autant de mesures qui supposent notamment l'octroi d'une protection sociale. Le travail décent devrait être au cœur du programme de développement pour l'après-2015. La Thaïlande accueille favorablement le programme de recherche conjoint lancé par l'OIT et la Banque mondiale et encourage le développement de la coopération interinstitutions dans les domaines de la recherche et des statistiques, sous la houlette du nouveau Département central de la recherche.
- 29.** *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* fait observer que la résolution intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101<sup>e</sup> session (juin 2012) a ouvert la voie à la mise en œuvre de réponses efficaces à la crise de l'emploi des jeunes. Il se félicite de l'attention que le G20 a accordée à la question. Les ministres du Travail européens se sont réunis récemment à Berlin et ont repris bon nombre des recommandations formulées dans l'Appel à l'action, notamment sous la forme de la Garantie jeunesse qui donne l'assurance aux jeunes qu'ils pourront bénéficier d'une formation complémentaire dans les quatre mois suivant la fin de leur scolarité. Un certain nombre de pays de l'Union européenne sont en train de réformer leurs systèmes de formation professionnelle, et les partenaires sociaux ont un rôle déterminant à jouer en la matière car ce sont eux qui sont le plus au fait de l'évolution des besoins de compétences. L'intervenant conclut en disant que l'OIT est l'enceinte la plus indiquée pour trouver des solutions au problème du chômage des jeunes, solutions qui doivent se fonder sur un échange de données d'expérience entre les Etats.
- 30.** *Un membre travailleur de la Roumanie* déclare que le modèle social européen a été un exemple positif comparé à d'autres modèles économiques. Toutefois, les institutions politiques, économiques et financières européennes ainsi que les gouvernements des Etats Membres ont mis en œuvre des réformes structurelles et des mesures d'austérité qui sont allées à l'encontre de ce modèle. Les faits ont montré l'échec de ces politiques et l'orateur exprime plusieurs souhaits: des investissements extraordinaires et une croissance fondée sur des principes de solidarité; une harmonisation fiscale et budgétaire; une unification des banques; enfin, la mise en œuvre des législations du travail et des droits sociaux. Une volonté politique en faveur du dialogue social devrait être à la base des négociations.

- 
- 31.** *Un membre employeur de la Nouvelle-Zélande* déclare que le commerce constitue l'un des moteurs de la croissance économique, et il marque son désaccord quant à l'argument exposé dans le document du Bureau selon lequel, dans un système économique mondialisé, tous les pays ne peuvent pas simultanément accroître leurs exportations nettes. Il estime que les échanges devraient être considérés comme mutuellement avantageux car ils conduisent à un accroissement de la compétitivité et de la productivité. Le Directeur général a souscrit à la déclaration des dirigeants du G20 à Saint-Pétersbourg, dont les paragraphes 41 à 49 reconnaissent la contribution du libre-échange et des investissements à la croissance mondiale. La collaboration du Bureau avec d'autres organisations économiques et commerciales internationales démontre la nature essentielle des échanges dans la création d'emplois. L'OIT devrait s'engager dans des activités favorables au commerce et continuer d'étudier les effets des échanges sur l'emploi et les revenus.
- 32.** *Une représentante du gouvernement de l'Inde* souligne que la structure unique de l'OIT devrait être mise à profit pour: permettre aux employeurs de promouvoir les compétences pertinentes; garantir la formalisation du secteur informel; contrôler le respect des normes du travail; fournir un appui à l'analyse de données; et, enfin, promouvoir le partage de données d'expérience. L'économie étant de plus en plus mondialisée, la gouvernance assurée par toutes les nations doit l'être aussi. A cet égard, la participation des groupes régionaux aux discussions du G20 ainsi que la reconnaissance de l'incidence des politiques sociales et du travail sur la demande globale constituent un bon point de départ. En outre, l'essor de la classe moyenne peut aussi jouer un rôle de catalyseur dans la reprise mondiale. Enfin, l'oratrice fait observer qu'en Inde les programmes publics de création d'emplois et les assurances-santé, sans transfert d'espèces, à l'intention des travailleurs non syndiqués aident à réduire les déficits en matière d'emploi et à traiter la question de l'informalité.
- 33.** *Une représentante du gouvernement du Brésil* déclare que le respect des principes et droits fondamentaux au travail est une condition essentielle à une reprise durable et que le Brésil est donc favorable à la participation de l'OIT aux débats sur la question dans le cadre du G20. Elle insiste aussi sur le rôle du secteur privé en tant que source de nouveaux emplois, ainsi que sur l'importance des échanges pour la croissance économique mondiale. Le recul de la pauvreté et la réduction des inégalités de revenus au Brésil, entre autres pays en développement, ont contribué à l'augmentation du pouvoir d'achat de la population et ont profité à l'économie mondiale. Enfin, l'oratrice estime qu'il faudrait envisager de recourir au dialogue social et aux échanges de données d'expérience pour trouver des solutions à long terme aux défis communs.
- 34.** *Un représentant du gouvernement du Togo* insiste sur l'importance de la coopération multilatérale pour élaborer des stratégies de développement durable. Au Togo, les mesures en faveur de l'emploi des jeunes ont été appliquées avec succès, parallèlement à une revalorisation des salaires, notamment des enseignants. Une nouvelle révision de la grille salariale est prévue au cours du premier semestre de 2014. Par ailleurs, un document sur la promotion de la protection sociale a été signé avec l'aide du BIT. L'autonomisation des femmes et le développement rural seront les prochains objectifs des futures activités consacrées aux politiques sociales.
- 35.** *Une représentante du gouvernement de la Fédération de Russie* fait savoir que, à l'occasion du récent Sommet du G20 à Saint-Pétersbourg, une déclaration a été signée qui présente la croissance économique et la création d'emplois comme des priorités. De plus, la Fédération de Russie a accueilli la première réunion conjointe des ministres du Travail et des Finances qui ont énoncé des obligations précises quant à la création d'emplois et à l'emploi des catégories vulnérables de travailleurs. L'approche intégrée adoptée en faveur de la création d'emplois et du développement économique est un événement sans précédent et devrait contribuer à équilibrer l'offre et la demande sur le marché du travail, à stimuler l'activité des entreprises et l'investissement et à renforcer la protection sociale.

---

S'il n'y a pas de recette universelle pour aborder le lien entre emploi et croissance économique dans tous les pays, la coopération entre les dirigeants des pays du G20 et l'OIT, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale est un élément essentiel du renforcement de ce lien.

- 36.** *Une membre employeuse des Etats-Unis* insiste sur l'importance de la flexibilité dans l'emploi compte tenu de l'évolution du monde du travail. Les restrictions excessives aboutissent à des occasions manquées pour l'emploi et au report des décisions d'investissement alors que les changements dans les styles de vie conduisent les travailleurs à rechercher plus de flexibilité. Les employeurs ne sont pas contre la réglementation, mais celle-ci devrait permettre d'équilibrer les besoins des employeurs et ceux des travailleurs. Les politiques doivent à la fois assurer une protection et créer un environnement favorable aux affaires – condition essentielle pour créer des emplois décents et productifs.
- 37.** *Une membre travailleuse de l'Angola* convient que l'économie mondiale montre des signes de reprise mais elle considère que la crise de l'emploi actuelle est d'une gravité sans précédent, notamment pour les groupes vulnérables comme les jeunes femmes. La crise récente a exacerbé les crises politiques et sociales existantes en Afrique. Les choses progressent dans certains domaines, mais l'Angola doit poursuivre ses efforts pour réduire sa dépendance économique au pétrole, renforcer ses capacités institutionnelles, lutter contre la corruption et limiter l'emploi informel. Les mesures d'austérité ont tiré les salaires vers le bas sans créer de croissance. L'intervenante sollicite l'assistance du BIT pour garantir des salaires suffisants à même d'offrir une qualité de vie convenable, ainsi que pour favoriser l'emploi décent, faire appliquer les normes internationales du travail et promouvoir la négociation collective.
- 38.** *Une représentante du gouvernement de la Chine* souligne qu'il est important de parvenir à un consensus sur des solutions communes pour faire face aux conséquences négatives de la crise dans le monde. La promotion de l'emploi devrait jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social. La quête du développement exige d'agir en profondeur et de manière coordonnée, y compris dans le cadre des politiques sociales, fiscales et industrielles, pour créer des emplois durables et améliorer les compétences des travailleurs. L'intervenante conclut en déclarant que l'OIT devrait promouvoir encore davantage la collaboration et la coordination tripartites dans l'avenir par l'entremise du nouveau Département de la recherche.
- 39.** *Un représentant du gouvernement du Kenya* fait observer que, au lendemain de la crise, plusieurs initiatives ont été lancées sur le marché du travail kényan pour apporter une aide aux groupes vulnérables de la société tels que les femmes et les jeunes. Des programmes d'enseignement et de formation professionnelle ont été mis en place pour lutter contre le travail des enfants et faire baisser les taux de chômage. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait donner lieu à un débat d'orientation plus coordonné et plus participatif au niveau international et prévoir une assistance technique pour les pays qui souhaitent traduire dans les faits leurs politiques.
- 40.** *Un représentant du gouvernement de la Trinité-et-Tobago* déclare que l'OIT devrait axer ses travaux sur le bien-être des travailleurs. L'Organisation devrait élaborer des normes sur la question de l'utilisation généralisée des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que sur les risques que cette pratique présente pour l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. De plus, les programmes de l'OIT devraient appuyer les programmes de développement nationaux consacrés au VIH et au sida et aux maladies non transmissibles liées au mode de vie. L'intervenant demande à l'OIT d'organiser un sommet de haut niveau sur le travail décent.



- 
41. *Un représentant du gouvernement de la Colombie* déclare que la formalisation est un élément essentiel pour faire du travail décent et de la sécurité sociale une réalité et qu'elle passe par le développement des compétences et la protection sociale. Il propose que le paragraphe 33 du document soit précisé afin que des actions concrètes visant à favoriser la croissance économique y soient définies. Il suggère en outre que le Bureau conçoive des mécanismes plus favorables à la coopération entre les pays pour mettre au point des stratégies d'intervention qui contribueront à la formalisation des secteurs d'activité.
42. *Une représentante du gouvernement du Soudan* indique que son gouvernement s'emploie à atténuer le chômage dans le cadre d'un travail de coopération avec l'OIT et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il faut déployer davantage d'efforts dans le domaine de l'éducation et réaliser un plus grand nombre d'études sur la création d'emplois pour les femmes et les travailleurs migrants. L'intervenante propose que le Directeur général convoque un sommet mondial afin de débattre de la justice sociale, de la responsabilité des entreprises et du renforcement des liens entre le Bureau et les autres organisations internationales.
43. *Un représentant du gouvernement du Zimbabwe* fait remarquer que l'emploi n'a été inclus au nombre des OMD qu'à titre accessoire et qu'il faut au contraire placer la création d'emplois au centre du programme de développement pour l'après-2015 et du cadre stratégique de l'OIT. Le Bureau devrait poursuivre sa collaboration avec le système multilatéral pour promouvoir l'emploi par l'acquisition de compétences, notamment dans le domaine de l'emploi des jeunes, et mener son action sous la forme d'une assistance régionale spécifique.
44. *Une membre employeuse de la Chine* déclare que l'accent devrait être mis sur l'instauration d'un environnement propice à la création d'entreprises durables, ce qui pourrait stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Malgré les fluctuations économiques, 10,66 millions d'emplois sont créés chaque année en Chine, principalement dans le secteur privé. En outre, le gouvernement chinois a adopté des mesures pour encourager la création d'entreprises et des politiques participatives du marché du travail, y compris des mesures à l'intention des groupes défavorisés. En raison du nombre important de demandeurs d'emploi diplômés en Chine, des mesures ont également été adoptées pour promouvoir l'entrepreneuriat, et le gouvernement collabore avec les entreprises pour faciliter l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail.
45. *Une représentante du gouvernement de la Roumanie* déclare que dans son pays le défi consiste à trouver un équilibre entre la création d'emplois et la discipline budgétaire. A cette fin, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat. Il passe également en revue les effets sur le marché du travail de la législation en vigueur et s'efforce d'accélérer l'affectation du financement de l'Union européenne. En particulier, le gouvernement se concentre sur la création d'emplois pour les jeunes et encourage l'esprit d'entreprise.
46. *Une représentante du gouvernement des Pays-Bas* fait observer que, si elle n'a pas donné les résultats attendus à court terme, la consolidation budgétaire n'en est pas moins importante pour la croissance à long terme, et que des finances publiques pérennes sont nécessaires pour renforcer la confiance des consommateurs.
47. *Un représentant du gouvernement de la République de Corée* indique que le nouveau gouvernement de son pays a revu les politiques nationales pour renforcer l'emploi et rétablir la classe moyenne. En vue de favoriser l'autonomie par le travail, le gouvernement a prévu un ensemble de mesures à l'intention des groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les travailleurs pauvres. Toutefois, à l'ère de la mondialisation, les politiques doivent être coordonnées au niveau international. L'intervenant fait remarquer que l'assistance technique du BIT est importante aux fins de la mise en œuvre des politiques

---

nationales d'aide à l'emploi et que, par conséquent, le Bureau devrait renforcer ses capacités de recherche dans le domaine des politiques macroéconomiques et diffuser les meilleures pratiques. A cet égard, il accueille avec satisfaction l'établissement d'un département central de la recherche au sein du BIT ainsi que l'accord conclu avec la Banque mondiale sur un programme de recherche conjoint consacré à la création d'emplois et à la productivité.

- 48.** *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* dit ne pas partager les points de vue du Bureau sur la reprise économique mondiale et fait observer que les mesures adoptées pour redresser le secteur financier sont en train de créer de nouveaux problèmes économiques et sociaux. Le paragraphe 21 du document minimise les progrès réalisés dans les pays émergents et les pays en développement. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont mis en œuvre avec succès des politiques publiques de promotion de la croissance et de l'emploi. En République bolivarienne du Venezuela en particulier, plusieurs politiques d'intégration sociale adoptées avant la crise ont permis d'en atténuer nettement les effets.
- 49.** *Un représentant du gouvernement de l'Égypte* résume quatre avancées obtenues par les syndicats en Égypte depuis la révolution de janvier 2013: le salaire minimum a été augmenté dans l'ensemble de la fonction publique et sera très prochainement déterminé pour le secteur privé; des travaux sont en cours pour rouvrir les 4 600 usines qui ont été fermées pendant les troubles et leur permettre de fonctionner de nouveau à pleine capacité; les petites entreprises se sont vu offrir des allègements fiscaux; enfin, de nouvelles lois visant à renforcer les droits des personnes licenciées abusivement doivent être approuvées.
- 50.** *Un représentant du gouvernement de l'Argentine* constate avec préoccupation que les niveaux de la croissance et de l'emploi dans le monde sont toujours inférieurs aux niveaux d'avant la crise et que, dans de nombreux pays, les systèmes de sécurité sociale sont battus en brèche. Outre les politiques du marché du travail, des initiatives en faveur de l'emploi et des salaires seront nécessaires pour stimuler la croissance et la consommation, et la négociation collective est nécessaire pour garantir une croissance équitable et participative. Compte tenu de l'incertitude qui règne sur les marchés internationaux, le principal défi pour cette région est l'élaboration d'une stratégie visant à créer des emplois et à permettre à tous les citoyens d'exercer leurs droits au travail.
- 51.** *Une représentante du gouvernement de la Zambie* fait remarquer que, même avant la crise, le marché du travail était déjà aux prises avec les effets de la mondialisation et que des emplois sont créés, mais qu'ils ne sont pas tous décents. L'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été un véritable tournant qui a permis de réaffirmer les valeurs de l'OIT et tout particulièrement la notion de travail décent. Un autre instrument fondamental est le Pacte mondial pour l'emploi que la Zambie a mis en œuvre avec la ferme conviction que le secteur privé est le moteur de la croissance.
- 52.** *Un représentant du Conseil de l'Europe* appelle l'attention du Conseil d'administration sur de récentes décisions prises par le Comité européen des droits sociaux au sujet d'une réclamation collective présentée contre la Grèce par cinq syndicats de caisses de pensions grecques pour non-exécution de la Charte sociale européenne de 1961, à la suite de changements législatifs dus aux mesures d'austérité. Le comité a exhorté le gouvernement grec à maintenir le système de sécurité sociale à un niveau satisfaisant et à mener des recherches et des analyses concernant l'impact des mesures d'austérité sur les groupes vulnérables, le risque étant que ces mesures ne fassent basculer un segment important de la population dans la pauvreté.
- 53.** *Une représentante du Directeur général* (Directrice générale adjointe pour les politiques) indique que les données mondiales confirment clairement les grandes lignes exposées dans le document en ce qui concerne la faiblesse de la demande. Elle constate qu'il semble y

---

avoir un malentendu sur la question des échanges et précise que le Bureau reconnaît l'impact extrêmement positif des échanges sur la croissance. Cependant, à l'échelon mondial, les exportations doivent être équilibrées par des importations qui, globalement, ont accusé un repli. Dans ces conditions, l'augmentation des exportations ne saurait constituer une solution de sortie de crise pour tous les pays tant que la demande globale n'augmentera pas. A cet égard, certaines organisations, notamment la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), insistent pour que les pays en développement et les pays émergents mettent davantage l'accent sur l'augmentation de la demande intérieure. En ce qui concerne le secteur public et de la consolidation budgétaire, le Bureau constate qu'un consensus se dégage sur le fait que, lorsque les déficits budgétaires sont importants, l'assainissement des finances publiques est un objectif nécessaire à moyen terme, mais que la croissance devrait être encouragée à court terme. En outre, l'oratrice relève que les participants ont largement appuyé les travaux sur l'économie informelle en tant que domaine de première importance, les activités de sensibilisation visant à présenter le travail décent en tant qu'objectif clairement défini du programme pour l'après-2015, qu'ils ont appelé de leurs vœux une assistance technique qui soit davantage ciblée par région, notamment dans le domaine des politiques de l'emploi, et qu'ils se sont prononcés en faveur de la poursuite de la collaboration avec le G20 et les autres organisations internationales.

### **Résultat de la discussion**

**54. Le Conseil d'administration a pris note du rapport et prié le Bureau de tenir compte des observations formulées pendant la discussion consacrée au rôle que l'OIT joue pour appuyer une reprise durable.**

(Document GB.319/HL/1, paragraphe 34.)